

Chapitre II : Les provisions

I-définition:

une provision est la constatation comptable d'un appauvrissement futur et probable de l'entreprise. cet amoindrissement probable du patrimoine est la conséquence d'éventualité dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

le PCG distinguait trois catégories de provisions:

- Pour dépréciation de l'actif (immobilisations, actif circulant, trésorerie)
- Provisions pour risques et charges (durables ou momentanées)
- Provisions réglementées

II-provisions pour dépréciation:

la provision pour dépréciation peut être constatée soit pour les éléments d'actifs immobilisés ; ceux d'actifs circulants; ou de trésorerie actif

II-1-1 :les provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles.

Lorsque la valeur des immobilisations; à la date d'inventaire est inférieure à sa valeur d'entrée dans le patrimoine à cause d'événements dont les effets ne sont pas irréversibles ;il faut constituer une provision. Cette dernière sera ajustée à la fin de chaque exercice

A-constitution de la provision:

En débitant l'un des comptes suivantes:

6194-DEP pour dépréciation des immobilisations

65962-DNC aux provisions pour dépréciations de l'actif immobilisé

En créditant l'un des comptes suivants:

2960-Provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles

2930-Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles

Application:

Au 31/12/N ;la valeur du fonds de commerce du restaurant a baissé à 350000 + suite à la fermeture d'une usine dont les ouvriers constituent la principale clientèle. ce fonds est acquis à 400000 dh

TAF:

passer les écritures comptables nécessaires

B-réajustement de la provision:

A la fin de chaque exercice comptable l'entreprise doit estimer ses nouvelles provisions qui seront comparées aux anciennes;

deux cas peuvent se présenter :

1-la nouvelle provision est supérieure à l'ancienne

La provision doit être ajustée à la hausse en débitant et en créditant les mêmes compte usités lors de la création de la provision

Application :

Au 31/12/N+1 suite à la fermeture d'un internat avoisinant le restaurant ;le fond commercial de ce restaurant a chuté à 300000 dh

TAF:

Enregistrer au journal de restaurant l'opération du 31/12/N+1

31/12/N+1

DEP pour dépréciation des immob incorp 50000

PPD des immob incorpelles

50000

2-la nouvelle provision est inférieure à l'ancienne

La provision doit être révisée à la baisse en débitant le compte provision concerné et en créditant l'un des comptes suivants:

7194-reprises sur provisions pour dépréciations des immobilisations

7596-reprises non courantes sur provisions pour dépréciations

Application:

Un terrain a été en partie détruit par les inondations.sa dépréciation non définitive est évaluée ;au 31/12/94 à 25000 dh (valeur d'entrée 200000 DH ;valeur actuelle 175000 DH).

Au 31/12/95 sa valeur actuelle est estimée à 195000 Dh

TAF:

passer l'écriture comptable nécessaire

31/12/N+5

2920	PPD des immob corpo	20000	
7193	reprise sur provi pour deprec des immo		20000

la nouvelle provision de 1995 est $200000 - 195000 = 5000$
la provision doit donc baisser de $25000 - 5000 = 20000$

II-1-2 :les provisions pour dépréciation des immobilisations financières.

A-constitution de la provision:

En débitant le compte suivant :

6392 dot aux provision pour dépr des immobil fin

Et en créditant le compte

2951 provision pour dépréciation des TP

Application:

Le 15/05/2009 l'entreprise « ABC » a acheté 400 titres boursiers à 220 dh payés par chèque bancaire ; l'entreprise a l'intention de garder ces titres plus de douze mois ; au 31/12/2009 le cours en bourse est de 190

TAF:

-constater au journal les écritures nécessaires au 31/12/2009

31/12/2009

6392

dot aux prov pour dépre des
immob fin

12000

2951

provi pour dép des TP

12000

II-2: les provisions pour dépréciation des éléments de l'actif circulant

Il s'agit : du stock; créances de l'actif circulant ;titres et valeurs de placement

II-2-1 le stock

le traitement des stocks à la date d'inventaire doit suivre quatre étapes suivantes:

Etapas 1:

Il faut constater l'annulation du stock du début de la période en créditant le compte de stock par le débit de l'un des comptes suivants:

6114 variation des stocks de M/ses

6124 variation des stocks de matières et fournitures

7132 variation des stocks de biens produits

Etapas 2:

Annuler la provision relative au stock initial (représente le stock final de l'année précédente)

En débitant le compte de la provision concernée par le crédit du compte:

7196 reprise sur provision pour dépréciation de l'actif circulant

Etape 3:

Constatation du stock final

Etape 4:

Constater la provision correspondante aux nouveaux stocks

application :

L'état des stocks de l'entreprise BETA est la suivante:

Eléments de stock	31/12/N-1		31/12/N	
	Valeur	provision	valeur	provision
M/ses	60000	6000	80000	8000
MP	110000	11000	90000	9000
Matière et fournitures	70000	7000	97000	9700
Produits finis	185800	27870	212000	21200

TAF:

enregistrer au journal les écritures nécessaires au 31/12/N

1-annulation du stock initial:

31/12/N

6144	var stock de M/ses	60000	
6124	var stock de M et fourn	180000	
7132	var stock de biens prod	185800	
3111		M/ses	60000
3121		MP	110000
3122		Mat et four	70000
3151		PF	185800

2-annulation de la provision du stock initial

		31/12/N	
3911	PPD de stock de M/ses	6000	
3912	PPD de stocks de MF	18000	
3915	PPD des PF	27870	
7 196	reprise sur PPD de l'AC		51870

3- constatation de stock final

31/12/N

3111	M/ses	80000	
3121	Matières premières	90000	
3122	Matières fournit consom	97000	
3155	Produits finis	212000	
6114	var stock de M/ses		80000
6124	var stock M fourn		187000
7132	var stock de biens prod		212000

4- constatation de la provision du stock final

31/12/N

61961	DEPP dép. des stocks	47900	
	PPD de stock M/ses		8000
	PPD de stock MF		18700
	PPD de PF		21200

Remarque:

Pour les stocks on ne procède pas au réajustement des provisions, que ces dernières soient à la hausse ou à la baisse, on procède plutôt à l'annulation des anciennes provisions et de la constatation des nouvelles.

II-2-1 Les provisions pour dépréciation des créances de l'actif circulant :

A la date d'inventaire ;l'entreprise doit distinguer entre les clients ordinaires (jugés sans problèmes);et ceux qui présentent des difficultés de paiement(à reclasser parmi les clients douteux ou litigieux) et ceux qui sont définitivement insolvables (à solder).

1-Constitution de la provision:

Avant de constituer une provision; il faut tout d'abord reclasser les clients (qui ne sont plus ordinaire)en clients douteux; ce reclassement est réalisé par le débit du compte:

3424 -client douteux ou litigieux

Et en créditant le compte suivant:

3421 client

Et la provision est ensuite constituée selon un pourcentage de la créance hors taxe=

elle est comptabilisée en débitant le compte :

61964 DEP pour dépréciation des créances de l'actif circulant

Et on créditant le compte suivant :

3942 PPD des clients et comptes rattachés

application:

Au 31/12/N la société ALPHA constate que les clients ahmed; hassan; brahim sont en difficulté; il présentent l'état suivant:

noms	montants		provision
	Mont HT	TVA	
Ahmed	120000	24000	20%
Hassan	340000	68000	60%
brahim	260000	52000	30%

31/12/N

3424	client douteux ou litigieux	864000	
3421	client		864000
31/12/N			
6196	DEP pour dépr des créances de l'actif circulant	306000	
3942	PPD des client et comptes rattachés		306000

2-le cas d'un client totalement insolvable:

On passe directement par le compte «6182 perte sur créance irrécouvrables »
mais 2 cas sont distinguer:

2-1 client ordinaire devenu insolvable :

On débitant le compte :

6585 créances devenues irrécouvrable

Et 4455 état TVA facturée

Et on créditant le compte : 3421 clients

2-2 client douteux devenu insolvable

On doit annuler la provision déjà constatée et on constate la perte

Annulation de la provision par:

le débit du compte:3942 provision pour dep des client et CR

Et le crédit du compte du compte 7196 rep/PPD de l'AC

Constataion de la perte:

On débitant :

6182 Pertes sur créances irréc

Et 4455 état TVA facturée

On créditant le compte :

3424 client douteux ou litigieux

Application:

La situation du compte clients de l'entreprise « ABC » est la suivante au 31/12/N

clients	Créances TTC	observations
HASSAN	7200	Perte probable est de 40%
BRAHIM	8400	Totalement insolvable
AHMED	3600	On espère récupérer 50% de la créance

TAF: passer les écritures nécessaires au 31/12/N ;TVA 20%

-client HASSAN:

provision de N = $(7200/1.2) * 40\% = 2400$

31/12/N

	client douteux ou litigieux	7200	
	client		7200
61964	DEP pour depr de créances de AC	2400	
3942	PPD des clts et CR		2400

-client BRAHIM

perte $8400/1.2 = 7000$ Tva = $8400 - 7000 = 1400$

31/12/N

6182	créance devenue irrecouvr	7000	
4455	état TVA facturé	1400	
3421	client		8400

-client AHMED:

$$(3600/1.2) * 50\% = 1500$$

		31/12/N	
3424	client douteux ou litigieux	3600	
3421	client		3600
		31/12/N	
61964	DEP PD des créances de l'AC	1500	
3942	PPD des clients et CR		1500

2 -réajustement de la provision

Application:

Le 31/12/N+1, l'évolution de la situation des clients douteux a entraîné la révision des provisions constituées comme suit:

nom	Créance TTC	Créance HT	provision	Nouvel le estimation
Ahmed	1440	1200	720	Réduire la provision à 50%
ali	3480	2900	725	Porter la provision 40%

TAF: passer les écritures nécessaires

Pour le client Ahmed :

Provision constatée 720

Nouvelle estimation : $1.200 * 50\% = 600 < 720$

On doit donc réduire la provision de la différence $(720 - 600) = 120$

31/12/

3942	Provisions pour dép des clients et CR	120	
7196	Reprises / prov dép de l'actif circulant		120

Pour le client Ali :

Provision constatée 725

Nouvelle estimation : $2.900 * 40\% = 1.160 > 725$

On doit donc augmenter la provision de la différence $(1160 - 725) = 435$

31/12/

6196	DEP pour dép des créances de l'AC	435	
3942	PPD des clients et comptes rattachés		435

II-2-2 Provision pour dépréciation des TVP:

les TVP sont des titres détenus par une entreprise dans un but spéculatif; c'est le cas des actions achetées à la bourse des valeurs et qui sont vendues dès l'augmentation du cours de l'action

Lorsque à la date d'inventaire ;l'entreprise constate que certains titres ont une valeur actuelle inférieure à leur valeur d'entrée ;la situation permet de penser qu'un risque de perte est apparu

1-Constitution de la provision:

Débit : 6394 Dotations aux PPD des TVP

Crédit : 3950 PPD des TVP

provision=VO-valeur actuelle

application:

Au 31/12/1998 ;l'état des TVP détenus par l'entreprise MATRIX se présente ainsi:

TVP	quantité	P.U d'achat	V.I au 31/12/1998
Action X	80	400	380
Action Y	50	480	440
Action Z	60	300	320

TAF: passer les écritures nécessaires

action X : $VI < VE$ donc provision = $(400 - 380) * 80 = 1600$

action Y: $VI < VE$ donc provision = $(480 - 440) * 50 = 2000$

action Z: $VE < VI$ donc rien à faire

31/12/1998			
6394	DAP pour dépréciation des TVP	3600	
3950	PPD des titres et V.P		3600

RQ:

les titres sont évalués catégorie par catégorie ;exemple action « X »;action « Y »;en effet une plus value sur action « X » ne doit pas être utilisée pour compenser une moins value sur les actions Y

2-Réajustement de la provision sur les TVP:

Montant des provisions	reajustement
-nouvelle provision= ancienne prov	-aucune écriture
-nouvelle provision > ancienne provision	-réajustement en+ : même compte usité lors de la création
Nouvelle provision < ancienne provision	Réajustement en - : débitant 6394PPD des TVP et creditant 7394 reprise/PPD des TVP

Application:

Etat des TVP au 31/12/N+1

TVP	Cout d'acqui	Nbre	VI	Nouv Provisi N+1	Anc Prov N
A	150	30	135	450	600
B	220	20	195	500	300

TAF: passer les écritures nécessaires

31/12/N+1	
P pour deprec des TVP	150
reprise/PPDdes TVP	150
DAP pour deprec des TVP	200
prov pour dep des TVP	200

III- Cession des Titres

l'enregistrement de la cession des titres ayant fait l'objet d'une provision nécessite de distinguer entre la nature du titre : titre de participation ou titre et valeur de placement

III-1 Cas des titres de participation

La cession des titres de participation ayant fait l'objet d'une provision passe par trois étapes:

1- constatation du produit de la cession

En débitant d'un compte de trésorerie et/ou de créance sur cession d'immobilisation

En créditant le compte: 7514 produit de cession des immobilisations financières

2- annulation de la provision déjà constituée

En débitant le compte de PPD des TP

En créditant le compte de reprise/PPD des immobi financières

3- constatation de la sortie du titre:

Consiste à annuler l'immobilisation financières des comptes de l'entreprise en débitant le compte 6514 VNC des immob financières cédées

En créditant le compte 2510 Titres de participation

III-Cas des titres et valeurs de placement TVP:

La cession des TVP a pour objectif de réaliser un bénéfice ; La cession des TVP ayant fait l'objet d'une provision passe par deux étapes:

1-annulation de la provision déjà constituée

en débitant le compte 3950 PPD des TVP

En créditant le compte 7394 Reprise /PPD des TVP

2-la constatation de la cession

La cession des titres et valeurs de placement permet à l'entreprise de réaliser soit un gain soit une perte ;donc on distingue entre deux cas:

1 er cas:

Lorsque le prix de vente > prix d'acquisition ; l'entreprise dégage un profit à enregistrer dans le compte 7385 produit net /cession des TVP donc

En débitant le compte de trésorerie et/ou créances sur cession d'élément d'actifs circulant

En créditant le compte TVP et le compte 7385 produits nets sur cession des TVP

2 em cas:

Lorsque le prix de vente < prix d'acquisition ; l'entreprise dégage

Une perte nette à enregistrer dans le compte 6385 charges nettes sur cession des TVP ;

donc En débitant le compte de trésorerie et/ou créances sur cession d'élément d'actifs circulant et le compte 6385 charges nette /cession des TVP

En créditant le compte 350-TVP

Application :

L'entreprise a acquis le 20/04/2003 les titres : X.;Y.;A

Titres	Natures	Qt	Valeur d'entrée
X	TVP (actions)	150	200/action
Y	TVP(actions)	100	120/action
Z	TP (actions)	300	180/action

Les cours des Titres X; Y; Z au 31/12/2003 sont :

titres	Cours au 31/12/2003
X	170/action
Y	110/action
Z	160/action

au 15/03/2004 l'entreprise a vendu :

- 30 actions de X au prix unitaire 210 réglé par chèque bancaire
- 30 actions Y au prix 100 réglé par chèque bancaire
- 60 actions Z au prix 250 :50% réglé par chèque bancaire le reste à régler en 30 jours

TAF: passer les écritures nécessaires

- 1) la dotation aux provisions pour 2003
- 2) la cession des titres X.Y.Z

II-2-2 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie:

Comme pour les autres éléments d'actif, les comptes de trésorerie peuvent faire l'objet de PPD en cas de perte probable.

Exemple : notre banque est en règlement judiciaire, la perte probable est estimée à 18000.

31/12/N			
6396	Dotations aux PPD des comptes de trésorerie	18000	
5900	PPD des comptes de trésorerie		18000